

EXCOMMUNICATIONS

L'excommunication lancée contre l'*E-lecteur* et contre le livre de M. L. O. David, soulève une grande colère dans les rangs du parti libéral.

Nous comprenons cette colère, elle est légitime, généralement parlant, mais il y a des exceptions.

Tout le monde n'a pas le droit de se plaindre de l'acte des évêques et même ceux qui se plaignent le plus fort sont ceux qui en ont le moindre le droit.

L'excommunication n'est pas chose purement religieuse ; elle existe aussi dans le régime civil et dans le régime politique, avec une sévérité qui égale au moins celle des autorités religieuses.

Si nous prenons, par exemple, le parti libéral tel qu'il est actuellement constitué, qu'y voit-on ?

Lorsqu'un membre du parti s'avise de différer d'opinion sur un point quelconque, avec les chefs du parti et de le dire ouvertement, n'est-il pas frappé d'excommunication par les têtes dirigeantes, n'est-il pas excommunié ?

Si, pour des raisons personnelles, il n'accepte pas la direction d'un chef choisi ou imposé, ne voit-il pas aussitôt méconnaître tous les services qu'il a rendus, n'est-il pas excommunié ?

Et qu'on ne dise pas que cette excommunication n'a pas de sanction ; elle en a une tout aussi dûment que le mandement épiscopal.

L'individu ou le journal excommuniés, politiquement, sont aussi bien ruinés que ceux qui encourent les foudres épiscopales.

L'excommunication politique, comme l'excommunication religieuse, ne laisse d'autre alternative que la ruine ou l'apostasie.

On appelle cela de la discipline.

Nous nions que la discipline libérale consiste dans l'anéantissement du libre arbitre.

Mais, ceux qui prêchent et qui pratiquent cette doctrine sont-ils bien venus de se plaindre de l'action des évêques.

Les évêques n'en font pas plus qu'eux, ne ruinent pas plus qu'eux.

Bien plus, les évêques offrent le pardon et l'absolution que refusent les politiciens, effrayés de voir revenir dans leur camp une bouche nouvelle qui réclamera sa part de victuailles.

A ceux qui prêchent et pratiquent l'excommunication politique, nous nions le droit de s'insurger contre l'excommunication religieuse.

Si les partis politiques ont le droit de proclamer le principe : *Crois ou crève* ; les religions ont à plus forte raison le droit de poser celui de *crois ou sors*.

Les membres d'un parti qui porte le titre de parti libéral, n'ont pas fait acte d'asservissement en s'enrôlant sous la bannière de la liberté.

Les membres de l'Eglise Catholique ont fait vœu de soumission.

Comment accommoder les prétentions de ceux qui condamnent les libéraux à l'asservissement et veulent affranchir les catholiques de la soumission.

C'est absurde.

La doctrine libérale doit-être une.

Liberté partout ; liberté dans l'église et liberté dans le parti.

Mais changer tout cela, et prêcher l'aquattpattissement dans le parti et la révoite dans l'Eglise, c'est monstrueux.

VIEUX LIBERAL.

C'EST VRAI

Vous guérissez le rhume le plus opiniâtre en faisant usage du **BAUME RHUMAL**. Il soulage instantanément et guérit rapidement. 25c partout.